



Programmes nationaux de mobilité dans l'enseignement supérieur ERASMUS BELGICA

Taux 2021

Participants éligibles

Tout étudiant inscrit :

- dans un EES participant au programme afin d'y poursuivre un cursus menant à un diplôme reconnu par le ministère de la FWB
- en BAC – Master – Doctorat

Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur peuvent participer à la mobilité à des fins de stage. Ils doivent être sélectionnés par leur EES pendant leur dernière année d'études. La convention de stage peut être signée après obtention du diplôme, et le stage doit se dérouler endéans l'année suivant l'obtention du diplôme.

Destination

- Communauté flamande ou germanophone
- Les entreprises établies en Région de Bruxelles-Capitale sont éligibles comme lieux de stage à partir du moment où le participant peut prouver que la langue principale de travail est le néerlandais.

Types de mobilité éligibles

- Période d'études auprès d'un EES partenaire (contrat bilatéral)
- Période de stage dans une entreprise
- Mobilité combinée cours-stage

Activités éligibles

Périodes d'études ou de stage correspondant au niveau d'études de l'étudiant et à ses besoins en matière de développement académique et personnel avec

- intégration de la période d'études dans le cursus de l'étudiant ;
- intégration autant que possible de la période de stage dans le cursus (sauf pour les jeunes diplômés).

Durée

- Cours : 2 à 12 mois (360 jours)
- Stages : 2 (58 jours) à 12 mois (360 jours)

Montant de la bourse

Contribution forfaitaire	100,00 €/séjour
Frais réels (logement)	maximum 100,00 €/mois

Les bourses sont composées :

- d'un forfait obligatoire de 100 € ;
- d'une mensualité dont le bénéficiaire fixe équitablement le montant si l'étudiant apporte la preuve qu'il a pris un logement spécifique pour son séjour. Le montant maximum des mensualités est fixé à 100 €. L'AN suggère que le bénéficiaire fixe le montant des bourses en tenant compte des revenus des étudiants.

Pour plus d'information sur le programme Belgica, nous vous conseillons de lire le [**Guide du Porteur de Projet Fonds Nationaux 2021**](#) publié sur le site de l'Agence.